



S2 FORMATION

# HABILITATION ELECTRIQUE H0/H0V/BO

PERSONNEL NON ELECTRICIEN

EXECUTANT OU CHARGE DE CHANTIER

## Contexte :

- Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010, relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, impose, entre autres, à l'employeur de délivrer une habilitation électrique ainsi qu'un carnet de prescriptions.
- L'arrêté du 26 avril 2012, relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage fixe la NF C 18-510 comme référence des normes.

## Objectifs :

- Exécuter en sécurité des opérations simples d'ordre non électrique selon la nouvelle norme NF C 18-510
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation exécutant correspondant

## Personnes concernées :

- Personnel non électricien qui opère dans des zones où existent des risques électriques.

## Prérequis :

- Pas de compétences en électricité nécessaire
- Maîtrise de la langue française

## Accessibilité :

- La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap. Nous consulter au préalable.

## Dispensateur de formation :

- Formateurs reconnus compétents selon la norme NF C 18-510

## Dispositif de suivi :

- Feuille d'éarmement par demi-journée
- Attestation de stage
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-rempli des symboles proposés par le formateur

## Durée du stage :

- Exécutant : 1 jour (Initiale ou recyclage)
- Chargé de chantier : 1,5 jours en Initial, 1 jour en recyclage

## Méthodes et moyens pédagogiques :

- Exposés interactifs pour la théorie, étude de cas
- Mise en situation pratique et jeux de rôle
- Manipulations de dispositifs de sécurité, d'EPI et de composants électriques

## Mode de validation :

- Certificat de stage
- Évaluation à la fin de la formation
- Délivrance d'un avis après formation et d'un titre d'habilitation pré-rempli

## Calendrier :

Disponible sur simple demande

## Lieu et nature de l'action :

- Intra Entreprise / Inter entreprise au sein de notre agence

## Responsable pédagogique / Référent handicap :

- Stéphane SANGORRIN

## CONTENU DE LA FORMATION

### PARTIE THEORIQUE

Notions élémentaires d'électricité ;  
Les dangers de l'électricité ;  
Le courant électrique et le corps humain ;  
Les mesures de protection  
Matériel de protection individuel et collectif.  
Définitions relatives aux ouvrages, opérations, zones et locaux  
Analyse générale des nouvelles règles de sécurité décrites dans la publication NF C18-510.  
Risques encourus lors d'opérations sur ou au voisinage d'ouvrages électriques et protections contre ces risques.  
Consignes et documents écrits ;  
Les rôles et titres d'habilitations  
Utilisation des matériels et outillages de sécurité.  
Conduites à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

**Pour le recyclage :** Partage d'expérience du stagiaire en ouverture

### MISE EN SITUATION PRATIQUE

Evaluation des risques électriques  
Mettre en place les protections nécessaires (chargé de chantier)  
Travailler ou circuler dans une zone protégée  
Remonter les difficultés rencontrées



Pour toute demande de renseignements complémentaires (mode de validation, équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés) ainsi que pour les conditions, tarifs, délais ou modalités d'inscription, merci de nous contacter : Tél. 06 67 30 86 72/ 05 58 70 36 88  
ou par courriel : [sango64@me.com](mailto:sango64@me.com) / [accueil.s2consulting@gmail.com](mailto:accueil.s2consulting@gmail.com)

S2 FORMATION, 323 route de Soule - 40390 SAINT MARTIN DE HINX

SAS au capital de 2 000 € - R.C.S Dax B 901 968 644

SIRET 90196864400012 - Code APE 8559A - Déclaration d'existence n° 75 40 01726 40

Version 1 du 19/07/2021